



**Actualités /** Fret terrestre : le ferroviaire trace son chemin / Les matinées du CGEDD / **Dossier /** Le 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau / **Vie du CGEDD /** En 2011 au CGEDD : un programme de travail détaillé et la conduite du changement / Le rapport annuel 2010 de l'Autorité environnementale (Ae) / **Perspective /** Claude Martinand : du CGPC à l'ARAF / **Focus /** CGAAER : la régulation et l'expertise au service des politiques publiques



# ÉCHOS CGEDD

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.5 Dossier

## LE 6<sup>E</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU





**NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET**  
Ministre du Développement durable,  
présidente du CGEDD

## SOMMAIRE

### 3 Actualités

#### Fret terrestre :

le ferroviaire trace son chemin

#### Les matinées du CGEDD

### 5 Dossier

#### Le 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau

### 9 Vie du CGEDD

#### En 2011 au CGEDD :

un programme de travail détaillé  
et la conduite du changement

#### Le rapport annuel 2010

de l'Autorité environnementale (Ae)

### 10 Perspective

#### Claude Martinand :

du CGCP à l'ARAF

### 12 Focus

#### CGAAER :

la régulation et l'expertise  
au service des politiques publiques

## « J'attache une grande importance au travail transversal entre les différentes structures du ministère »

**E**n tant que présidente du CGEDD, j'ai pu constater à maintes reprises la grande qualité de ses rapports et de son expertise, mais aussi sa grande réactivité. Son implication dans le travail sur les intempéries du 8 décembre 2010 en est la preuve, de même que son analyse du fonctionnement de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, lors de l'épisode neigeux des 23 et 24 décembre 2010.

Le conseil général est engagé cette année sur de très nombreux fronts. Son programme annuel 2011, que j'ai approuvé en début d'année, porte pour la première fois sur l'ensemble de ses activités. Il a été élaboré en concertation étroite avec l'ensemble des directions du ministère : c'est la preuve de la volonté du conseil de s'investir toujours plus dans le processus d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, en y apportant une approche pluridisciplinaire.

J'attache une grande importance au travail transversal entre les différentes structures du ministère. C'est en effet essentiel pour prendre en compte les enjeux du développement durable, pour mettre en œuvre le Grenelle Environnement et pour pérenniser ce grand ministère. Je compte sur le conseil général pour éclairer ces enjeux.

Le conseil général doit, lui aussi, accroître ses efforts pour mieux prendre en compte les perspectives et les enjeux du développement durable, et intégrer dans tous ses travaux les approches environnementale, sociale et économique. C'est ainsi qu'à travers toutes ces missions de conseil, d'expertise, d'audit et d'inspection, il contribuera pleinement à la réalisation du Grenelle Environnement, qui vit en 2011 l'année de sa maturité et de ses réalisations.

## FRET TERRESTRE

# Le ferroviaire trace son chemin

**Le fret ferroviaire est en perte de vitesse. Pourtant, la protection de l'environnement et les nécessaires économies d'énergies fossiles appellent à son développement. Une étude du CGEDD dresse des pistes pour relancer la machine.**

La réflexion thématique « Évolution du fret terrestre » inscrite au programme de travail 2009 du CGEDD se situe au carrefour des ambitions du Grenelle 1 et d'une réalité contrastée : le fret ferroviaire est en déclin, accéléré dangereusement par la crise; les ambitions de report modal peinent à se concrétiser. Et pourtant les perspectives énergétiques et la nécessité de limiter les émissions de gaz à effet de serre peuvent imposer un retour au transport ferroviaire et l'on ne saurait hypothéquer son avenir.

Retenant une approche pragmatique et concrète, s'appuyant sur de nombreux entretiens, une méritoire « photographie statistique » des trafics observés et une importante documentation, l'étude s'est efforcée de faire apparaître les enjeux, de dresser l'état des lieux, d'apprécier les valeurs sûres, les produits à étudier ou expérimenter, les incertitudes ou difficultés majeures, et de dresser des esquisses à dix ans. La relance des modes non routiers, et du ferroviaire en particulier, est une œuvre difficile, lourde, qui prendra du temps. La réussite n'est pas assurée; elle suppose la mise en œuvre, collective et coordonnée, d'un ensemble de mesures convergentes :

- **Bien sûr, poursuivre, avec une détermination sans faille et durable,** les réformes structurelles et plans d'actions, en cours, engagés par l'État dans le cadre européen (gestion de l'infrastructure et des sillons, régulation générale, régénération des réseaux ferroviaire et fluvial, priorité aux améliorations sur le réseau existant, interopérabilité, etc.).

- **Donner à l'activité fret, au sein du groupe SNCF, sa pleine**



L'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg, première autoroute ferroviaire de plaine à longue distance en Europe.

**autonomie** et sa pleine capacité à mobiliser en interne le saut de compétitivité et les réformes nécessaires, vitales. Donner à VNF la pleine maîtrise de ses personnels et de ses moyens.

- **Définir un réseau de fret ferroviaire de haute capacité** bien adapté aux spécificités du fret, électrifié, avec voies banalisées, évitant les traversées urbaines et bien connecté à l'Europe et à nos ports. Définir un réseau magistral fluvial.

- **Reporter massivement le transit routier international** vers le ferroviaire, ce qui implique une politique européenne orientant les trafics longue distance.

- **Reconstruire un système pertinent de recueil** et de traitement des données ferroviaires (quasi inexistant depuis 2006).

- **Étudier et promouvoir les nouveaux développements technologiques** pouvant contribuer à la relance du fret (trains longs, trains mixtes associant des cou-

pons de wagons multi-clients, nouvelle génération de terminaux et « villages-fret », unité européenne de chargement intermodale, etc.). Renforcer le benchmark dans les pays nord-européens qui ont su, bien avant la France, relancer le ferroviaire.

La mission considère comme essentiel, sous peine de déconvenues rapides et d'une perte massive de crédibilité allant à l'encontre même des orientations du Grenelle 1, de veiller à une bonne prise en compte du facteur temps. Elle recommande de procéder par étapes successives, aux ambitions proportionnées, réajustées en fonction des réalisations effectives et de l'évolution du contexte général.

En France, à l'horizon 2020, ce serait déjà un très beau succès, partant des 12,5 % de 2006, de voir la part du fer et du fluvial renouer avec la croissance et atteindre, non pas l'ambition des 25 % du Grenelle 1, mais quelque 16 à 17 %.

**René Genevois et Alain Gille**

200 personnes ont participé à cette première édition des matinées du CGEDD.



© MEDDTL/DICOM/Gérard Crossaty

## Les matinées du CGEDD

**Un nouveau rendez-vous régulier d'échanges et de débats sur les questions d'avenir dans les différents domaines touchant au développement durable vous est proposé par le CGEDD.**

**U**n format court, trois heures, trois intervenants dont au moins une personnalité étrangère, un seul lieu, l'Arche de la Défense, et l'ouverture à tous sont les principes de ce débat conçu et animé par Ariella Masboungi, inspectrice générale du développement durable. La première a eu lieu le 25 janvier sur le thème : « Le vélo aménage la ville ». Sous la présidence de Christian Leyrit, elle a abordé la manière dont le vélo contribuerait à la conception même d'une ville durable.

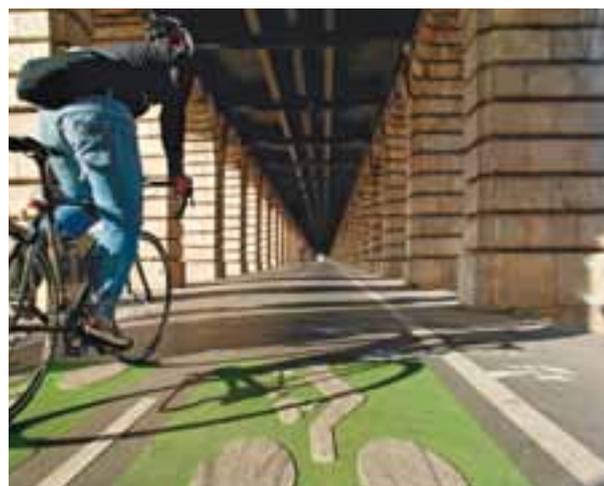
Cent vingt participants ont pu échanger avec Alfred Peter, paysagiste, Annika Annerby Jansson, présidente du conseil municipal de

Lund, en Suède, et Hubert Peigné, coordonnateur interministériel pour le développement durable. Les actes de cette matinée, comme les supports des intervenants, sont disponibles sur le site [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

### À suivre

La deuxième matinée a eu lieu le 3 mai 2011 à 10 heures et portait sur les nouvelles mobilités, autour de Jean-Marie Duthilleul, architecte et ingénieur, créateur de l'Arep, Philippe Gasser, ingénieur transport suisse, et Manuel Salgado, architecte et maire adjoint de Lisbonne.

Les matinées suivantes aborderont « ville et sécurité », autour de



© MEDDTL/DICOM/L. Mignaux

Sophie Body-Gendrot, politologue et auteure de *La peur détruira-t-elle la ville?*, puis « Réduire l'empreinte écologique de la ville » avec le créateur de l'agence Zero footprint, Ron Dembo (Toronto, Canada).

**Pascal Pastural**

**L'installation de pistes cyclables facilite grandement l'usage du vélo, élément clé du développement durable en ville.**

### ► POUR VOUS INSCRIRE

[marie-josee.pinguet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-josee.pinguet@developpement-durable.gouv.fr)

# LE 6<sup>E</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU

Tous les trois ans se déroule, depuis 1997, un forum mondial de l'eau. Le dernier s'est tenu en mars 2009 à Istanbul. Le suivant aura lieu du 12 au 17 mars 2012 à Marseille. Pierre Roussel, président de la commission permanente des Ressources naturelles (CPRN), a participé à son organisation en tant que vice-président coordonnateur du comité national français puis a été chargé de veiller au processus régional « Grande Europe ». Benoît Lesaffre, nouveau membre permanent du CGEDD, a repris, le 3 mars dernier, la charge de coordonner la partie française.



Ces forums sont les plus grandes manifestations mondiales consacrées à l'eau, attirant environ 30 000 participants, avec un budget prévu de 38 millions d'euros.

Le forum de Marseille, dont la préparation est maintenant commencée depuis plus d'un an, est co-organisé par le conseil mondial de l'Eau (association de droit français regroupant environ 400 organismes de tous les pays, et initiatrice des forums), l'État et la ville de Marseille.

L'ambition du forum de Marseille est d'être un « forum

des solutions » (son slogan est : *Time for Solutions*, le temps des solutions), plutôt qu'une énième enceinte où on se livre à des analyses sans doute utiles, mais sans conséquences concrètes. L'idée est que, pour beaucoup de problèmes, il existe des solutions pratiques déjà mises en œuvre quelque part, par des acteurs de l'eau (*in the water box*), ou d'autres (*out of the water box*). Deux réunions de lancement, rassemblant environ 500 participants de plus de 50 pays, se sont tenues à l'Élysée puis à Marseille en juin dernier. Elles ont défini le cadrage politique du forum.

## Créer un mouvement « bleu » !

### 3 DIRECTIONS STRATÉGIQUES

#### 1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

- Garantir l'accès à l'eau pour tous et le droit à l'eau.
- Garantir l'accès à l'assainissement intégré pour tous.
- Contribuer à faire de l'eau un vecteur d'amélioration de l'hygiène et de la santé.
- Protéger des risques liés à l'eau les populations et les économies.
- Contribuer à la coopération et à la paix.

#### 2. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Équilibrer les usages multiples de l'eau par le biais de la gestion intégrée des ressources en eau (Gire).
- Assurer la sécurité alimentaire.
- Harmoniser l'énergie et l'eau.
- Protéger et valoriser les services écosystémiques et la croissance verte.

#### 3. MAINTENIR LA PLANÈTE BLEUE

- Améliorer la qualité des ressources hydriques et des écosystèmes.
- Ajuster les pressions et les empreintes des activités humaines sur l'eau.
- Répondre aux changements climatiques mondiaux dans un monde en processus d'urbanisation.

### 12 PRIORITÉS D'ACTIONS POUR L'EAU

### LES 12 PRIORITÉS D'ACTION

Canaliser les contributions de la communauté mondiale de l'eau pour une planète bleue plus saine, en paix, prospère et résiliente. Ces priorités sont regroupées autour des 3 piliers du développement durable et sont complétées par 3 conditions de succès transversales. Dans le cadre de chaque priorité d'action une série d'objectifs-cibles traduit les questions identifiées en objectifs concrets et faisables à tous les niveaux.

#### Exemples d'objectifs-cibles

- **d'ici à 2015**, 20 organisations de bassins fluviaux transfrontaliers auront adopté une charte de partage de données et d'informations sur la qualité de l'eau.
- **d'ici à 2012**, 50 pays auront voté des mesures législatives pour mettre en application le droit à l'eau et à l'assainissement.

### L'ESSENTIEL DES OBJECTIFS-CIBLES

**SMART** : spécifique, mesurable, opérationnel, réaliste, avec une échéance  
**WISE** : Wide Involvement in Stake Holder Exchanges (échanges participatifs ouverts à tous)

### DIFFÉRENTS TYPES D'OBJECTIFS-CIBLES

**Objectifs-cibles politiques** : l'adhésion d'autorités politiques est un prérequis à leurs mises en œuvre.

**Objectifs-cibles d'action** : nécessitent l'engagement d'un groupe d'institutions désireuses d'agir de manière conjointe.

### 3 CONDITIONS DE SUCCÈS

1. BONNE GOUVERNANCE
2. FINANCER L'EAU POUR TOUS
3. DISPOSER D'UN CADRE FAVORABLE

Le président de la République déclarait à cette occasion : « *Mon premier vœu pour le processus qui s'engage et qui nous conduira au 6<sup>e</sup> forum mondial de l'eau, est à la fois simple et immense : faire de l'eau une ressource protégée, à partager au sein d'un même pays, comme entre les nations.*

*Dès lors s'impose à nous le défi d'une gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau. Pour ce faire, il faut mettre l'eau au cœur des politiques, de toutes nos politiques.*

*Cela m'amène au deuxième vœu fondamental que je forme : que le forum mondial de l'eau de Marseille se donne les moyens de reconnaître et d'organiser un droit universel à l'eau et à l'assainissement.*

*Je souhaite autour du prochain forum de Marseille : qu'il expérimente un processus de concertation autour de l'eau entièrement nouveau, ouvert sur toutes les parties prenantes, à l'image de ce qu'a été, en France, le Grenelle environnement, rassemblant les ONG, les collectivités, les entreprises, les syndicats et les États. »* (Extrait du discours du 2 juin 2010).

Depuis, l'ONU a reconnu « le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme » dans une résolution adoptée le 28 juillet 2010. Le deuxième vœu du Président est donc satisfait, au moins juridiquement. Reste à le mettre en œuvre.



Une « zone humide », la réserve naturelle du Scamandre (Gard).

© MEDDTL/DICOM/A. Boullisson

À l'automne dernier, le comité international du forum a retenu 12 priorités et 3 conditions à leur succès (cf. ci-dessus).

Lors de la deuxième rencontre des acteurs du forum, qui s'est tenue à la Défense les 17 et 18 janvier dernier (400 participants de 55 pays), ces axes ont été détaillés en objectifs-cibles. Ceux-ci donneront normalement lieu, chacun, à une session lors du forum de Marseille, où seront présentés et débattus des exemples concrets d'atteinte de ces cibles, ou de plans d'action permettant de les atteindre. Des engagements seront alors proposés aux différents acteurs représentés (États, Parlements, collectivités locales, entreprises, ONG...) pour qu'ils mettent en œuvre, à leur niveau, les actions retenues (cf. exemples ci-contre).

Lors de la rencontre de janvier, 144 cibles potentielles ont été identifiées. Il sera en fait impossible d'organiser 144 sessions en une semaine, sans compter les indispensables sessions gouvernementales, parlementaires, celles des collectivités locales, etc. Un travail « d'organisation » de ces cibles, pour en faire un ensemble cohérent (c'est actuellement une juxtaposition d'idées) et en réduire le nombre à moins d'une centaine, est donc actuellement en cours. Après cela, l'année 2011 et le début de 2012 seront consacrés à l'approfondissement de ces cibles, à leur prise en compte aux différents niveaux, institutionnels et géographiques, pertinents, à la préparation des sessions, etc. Ainsi, le travail sur chaque cible sera coordonné par un petit



Station d'épuration de Cancun (Mexique).

© MEDDTL/DICOM/L. Mignaux

## DES EXEMPLES DE SOLUTIONS POSSIBLES

- Les gouvernements mettent en œuvre une démarche internationale sur l'eau et préparent une résolution pour la conférence de Rio+20.
- 1 000 écoles africaines sont équipées d'installations sanitaires de base.
- Création d'un Parlement mondial de l'eau.
- 100 bourses pour l'innovation en matière d'eau sont offertes aux étudiants de par le monde.
- 1 000 villes signent le consensus d'Istanbul sur l'eau.

« Je souhaite que le forum de Marseille apporte une contribution majeure sur le sujet de l'eau. »

Nathalie Kosciusko-Morizet



Mère et fille puisant de l'eau en Tunisie.

groupe (international) d'organismes volontaires pour effectuer ce travail.

Pour tenir compte des disparités économiques et géographiques existant dans le monde, la commission régionale a défini 4 régions (continents) dans le monde, qui seront chargées, jusqu'au forum, de travailler à leur échelle sur les cibles qui sont pertinentes dans leur contexte. C'est ainsi que l'Office international de l'eau est chargé, pour le compte de la France, de coordonner le processus européen (au sens large, c'est-à-dire incluant l'ex-URSS).

Enfin, le forum s'inscrit évidemment dans un cadre politique plus large :

Comme le souligne Nathalie Kosciusko-Morizet, « naturellement, le forum s'insère dans l'agenda politique international. Nous sommes en contact avec nos amis allemands pour que la préparation de la conférence qu'ils organisent à Bonn fin 2011 et celle du forum soient bien coordonnées. D'autre part, le lien doit aussi être étroit avec la conférence Rio + 20 ans qui fera, quelques mois après le forum de Marseille, un point de la situation de l'environnement mondial 20 ans après la conférence de Rio de Janeiro. Je souhaite que le forum de Marseille apporte une contribution majeure sur le sujet de l'eau.

Il pourrait, en particulier, faire un bilan des progrès accomplis en matière d'accès à l'eau et l'assainissement depuis que la communauté internationale a adopté les Objectifs du millénaire pour le développement ainsi que des propositions concrètes de nouvelles mesures. » (Extrait du discours du 17 janvier 2011).

En conclusion, le forum de Marseille se présente comme une opération complexe, que ce soit à cause de la nécessaire coordination internationale, de l'organisation matérielle d'un tel événement, ou du contexte politique, aussi bien international que français (nous serons à un mois de la présidentielle). Mais les enjeux de l'eau dans le monde le justifient. Si effectivement, des engagements fermes, concrets et respectés peuvent en résulter, tous ces efforts n'auront pas été vains.



La disponibilité de l'eau potable est un enjeu vital en Afrique.



© Photos : CGEDD/P. Pastural/C. Rémy

# En 2011 au CGEDD : un programme de travail détaillé et la conduite du changement

**P**our l'année 2011, le CGEDD s'est doté d'un programme de travail détaillé qui a été approuvé par la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Ce programme aborde tous les champs d'intervention du CGEDD :

1. les missions de conseil, d'évaluation et de prospective pour l'élaboration et pour la mise en œuvre des politiques publiques ;
2. l'appui à l'État déconcentré (voir *Échos CGEDD* 65, décembre 2010) ;
3. l'aide au pilotage et à l'organisation des services du ministère ;
4. les inspections des services ministériels et les audits des établissements publics sous tutelle ;
5. les actions européennes et internationales.

La sixième partie de ce programme annuel porte sur la conduite du changement au sein du CGEDD. Elle repose notamment sur la mise en œuvre d'un dispositif qualité

renforcé afin d'accroître la valeur ajoutée collective du conseil et de veiller à l'intégration des 3 piliers du développement durable dans chaque mission.

La conduite du changement repose aussi sur une démarche d'évalua-

tion du CGEDD. Le comité d'évaluation externe, présidé par Antoine Rufenacht, ancien ministre, ancien président du conseil régional Haute-Normandie, a tenu sa première réunion en mars 2011.

**Bernard Larrouturou**



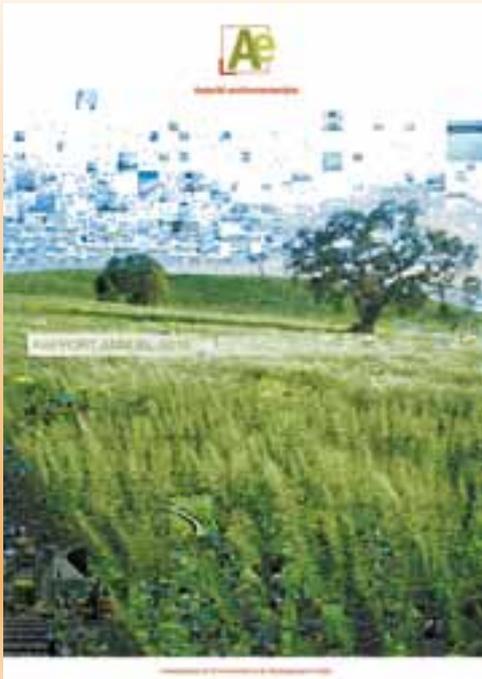
## LE COMITÉ D'ÉVALUATION EXTERNE

- **Antoine Rufenacht**, ancien ministre, ancien président du conseil régional Haute-Normandie ;
- **José Cambou**, vice-présidente de France Nature Environnement ;
- **Véronique Chanut**, professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, spécialiste de management public ;
- **Olivier Godard**, économiste, professeur à l'École polytechnique, spécialiste du développement durable ;
- **Marie-Dominique Hagelsteen**, présidente de la section des travaux publics au Conseil d'État ;
- **Anne-Marie Idrac**, ancienne ministre, ancienne présidente de la RATP et de la SNCF ;
- **Élisabeth Laville**, directrice d'Utopies, conseil en développement durable ;
- **François Logerot**, président de la CNCCFP, ancien premier président de la Cour des comptes ;
- **François-Luc Perret**, professeur et vice-président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

## EN SAVOIR PLUS

Ce rapport est consultable sur :  
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pouvez le recevoir par courrier sur simple demande à :  
[contactcgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contactcgedd@developpement-durable.gouv.fr)



## Le rapport annuel 2010 de l'Autorité environnementale (Ae)

**C**e rapport présente les 48 avis rendus par l'Ae en 2010. Ces avis visent à faire progresser la réflexion sur l'évaluation environnementale en tant qu'outil d'intégration des enjeux environnementaux dans la conception des projets, des plans et des programmes.

Ils vont de projets routiers de portée locale au réseau de transport du Grand Paris (voir *Échos CGEDD* 65, décembre 2010) en passant par les schémas d'aménagement régionaux des départements d'outre-mer ou le contournement ferroviaire de Lyon.

Le rapport a été établi, comme tous

les avis rendus, par la confrontation et le rapprochement de points de vue divers que permet la collégialité. Il présente les éléments de doctrine que l'Ae a peu à peu construits, au fil des avis rendus, pour préciser quelques points sensibles comme le champ de l'évaluation, la portée de l'opération, les mesures de maîtrise des impacts négatifs du projet, la mise en cohérence de réglementations multiples ou la place de l'évaluation environnementale dans une réflexion globale.

**Pascal Pastural**

### EN SAVOIR PLUS

Ce rapport est consultable sur :  
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>,  
rubrique l'autorité environnementale (Ae)

Vous pouvez le recevoir par courrier sur simple demande à :  
[contactcgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contactcgedd@developpement-durable.gouv.fr)

# Claude Martinand Du CGPC à

Depuis juillet 2010, Claude Martinand est membre de l'autorité de régulation des Activités ferroviaires (ARAF). De novembre 2002 à 2010, il a présidé le conseil général des Ponts et Chaussées, devenu en 2008 conseil général de l'Environnement et du Développement durable. Retour sur cette expérience.

### Échos : Que reprenez-vous de votre passage à la tête du CGPC ?

**Claude Martinand :** Deux périodes ont marqué mon mandat. D'une part, la fin du ministère de l'Équipement quarante ans après sa création en 1967 par Edgard Pisani et le début du grand ministère du Développement durable avec Alain Juppé puis Jean-Louis Borloo en 2007 ; d'autre part la naissance du conseil général de l'Environnement et du Développement durable en 2008.

Dès la fin 2002, la célébration du bicentenaire du décret de 1804 m'est apparue comme une occasion de promouvoir le conseil général à travers un colloque annuel, de toiletter les textes et de faire évoluer l'institution en atténuant la coupure entre le siège et les missions territoriales et en redéfinissant le rôle des sections, des collègues et des missions d'appui. Aux côtés des dirigeants du ministère, nous nous sommes fortement mobilisés pour réussir la deuxième étape de la décentralisation.

### Comment s'est faite la transition des Ponts et Chaussées au développement durable ?

Déjà la question du développement durable était apparue comme la finalité centrale du CGPC et je m'étais impliqué dans l'anticipation

# L'ARAF

d'un ministère du Développement durable au périmètre large. Le Grenelle de l'environnement nous a engagés dans les cinq groupes de travail et les comités opérationnels. Nous avons également contribué à l'élaboration du projet stratégique du ministère et à la réflexion sur la culture et les valeurs communes à cette nouvelle entité ministérielle. Tant pour l'organisation de l'administration centrale que pour celle des services déconcentrés, nous avons contribué à l'ensemble des réflexions et assuré le suivi des transformations opérées avec la création des directions régionales (DREAL) et des directions départementales interministérielles.

## Quel bilan tirez-vous de cette nouvelle organisation ?

La phase de consolidation en cours rend encore prématurée une appréciation sur ce nouveau paysage, dont les bouleversements n'ont pas laissé le conseil général à l'écart. Jean-Louis Borloo nous a demandé de marier le vieux CGPC et la jeune inspection générale de l'Environnement sur un pied d'égalité. Malgré les craintes initiales, la création du CGEDD s'est effectuée, je le crois, de manière relativement satisfaisante pour les uns et pour les autres, non sans une pointe de nostalgie.

## Ses champs de compétences sont désormais renforcés ?

Oui, après la création de la nouvelle section « Sécurité, sûreté et risques », celle de l'Autorité environnementale a été rapidement une réussite puisque Nathalie Kosciusko-Morizet l'a qualifiée récemment au Sénat d'autorité indépendante. La commission permanente des Ressources naturelles a permis avec le collègue Énergie de couvrir l'ensemble des



© DLR

missions ministérielles en coopération avec les deux conseils généraux, le CGAAER et le CGIET.

Pour contribuer à l'approfondissement des réflexions sur le développement durable, une commission spéciale, transversale, a fini par être créée.

Le développement durable, qui n'est ni un oxymore ni un pléonisme, n'en est encore qu'à ses débuts, car cette démarche d'intégration – et non pas de juxtaposition – des approches et des politiques publiques est fort délicate.

## Les conditions vous semblent-elles réunies pour la mise en œuvre d'un tel développement durable ?

Les nouvelles directions régionales (DREAL) sont placées à des niveaux favorables au dépassement des contradictions et au débat démocratique entre les parties prenantes.

Je crois aussi beaucoup au rôle de nos grandes écoles, l'ENPC en priorité, et du réseau scientifique et technique, notamment des CETE, dans lesquels je me suis beaucoup impliqué.

La fusion des corps (IPC/IGREF) et la création des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts ont commencé sur de bonnes bases.

## Quels ont été les grands axes de votre action ?

Je me suis attaché à trois objectifs majeurs pour le conseil :

- mettre en cohérence le niveau d'activité avec le potentiel et les objectifs du conseil. L'autosaisine et la nécessaire « réduction de la voilure » ont permis de réduire l'écart ;
- engager des démarches individuelles et collectives de progrès pour améliorer l'utilité et la qualité de nos activités, par exemple à travers des actions de formation, la mise au point de référentiels et l'élaboration d'un projet ;
- consolider l'indépendance de l'institution vis-à-vis de ses commanditaires pour asseoir la crédibilité de cette autorité morale. Notre ministre a récemment qualifié les membres du CGEDD d'experts indépendants. C'est une reconnaissance précieuse.

## Après plusieurs mois à l'ARAF, quel bilan personnel tirez-vous maintenant de ces années ?

Je me suis beaucoup plu au CGPC puis au CGEDD. J'y ai déployé de multiples activités internes et externes pour renforcer son autorité morale et son rayonnement.

## ARAF ?

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) est une autorité publique indépendante créée par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009, afin de « *concourir au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles de transport ferroviaire, au bénéfice des usagers et clients des services de transport ferroviaire* ». Elle doit notamment veiller à ce que les différentes entreprises ferroviaires accèdent, de manière équitable et non discriminatoire, au réseau ferroviaire et aux prestations associées. L'Autorité de régulation des activités ferroviaires agit au nom de l'État, sous le contrôle du Parlement et du juge.

CGAAER

# La régulation et l'expertise au service des politiques publiques

**Le conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER), présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, participe à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques dans le champ de compétence du ministère.**



**A** ce titre, il assure des travaux de prospective et de réflexion; il effectue des missions de conseil, d'expertise, de médiation et d'appui; il réalise des audits, des inspections ainsi que des évaluations et des contrôles; il assiste le ministre dans la gestion des crises; il participe à la politique de rayonnement international de notre pays.

## Des priorités pour 2011

Dans le cadre de son programme de travail 2011, le CGAAER mènera une réflexion transversale sur les fondamentaux des modèles économiques et des systèmes d'exploitation de l'agriculture française, dans l'objectif de renforcer leur compétitivité.

Il accompagnera la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, ainsi que le programme national pour l'alimentation.

Il contribuera au développement des synergies que la nouvelle compétence du ministère en matière d'aménagement du territoire renforce entre les filières économiques de l'agriculture ou de la forêt et les approches territoriales.

## Des partenariats

De nombreux thèmes de travail du CGAAER relèvent d'un cadre interministériel; ainsi, il réalise régulièrement des missions avec d'autres inspections et conseils généraux, dont le CGEDD: « Bilan et perspectives de la stratégie nationale pour



la biodiversité », « Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts », « Étiages de la Garonne », « Conservation des terres agricoles littorales », « Plan de lutte contre les algues vertes » en sont quelques exemples.

**Jacques Brulhet,**  
vice-président du CGAAER

**COMPOSÉ D'INGÉNIEURS, D'INSPECTEURS ET DE VÉTÉRINAIRES DE LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT, LE CGAAER EST STRUCTURÉ EN SEPT SECTIONS :**

- mission d'inspection générale et d'audit
- économie, filières et entreprises
- alimentation et santé
- forêts, eaux et territoires
- recherche, formation et métiers
- gestion publique et réforme de l'État
- prospective, société, international

Son mode de gouvernance est participatif, fondé sur la cohérence d'ensemble des actions, la transparence, la collégialité de travail et de réflexion permettant le partage et l'appropriation des orientations et décisions.

**En 2010, le CGAAER a effectué 283 missions et produit 220 rapports. Des synthèses de ses travaux sont reprises dans ses publications mensuelles et sur le site Internet : <http://agriculture.gouv.fr/le-conseil-general>**